



# Contrats Territoriaux

**Pour le suivi de la démarche de contractualisation :**  
Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie  
04 66 49 66 50  
economie@lozere.fr

**Pour vous accompagner sur les territoires :**  
Mission Lozère 2020 et d'appui aux projets  
04 66 49 95 07  
lozere2020@lozere.fr

Département de la Lozère - Hôtel du Département  
4, rue de la Rovère - BP 24 - 48001 MENDE Cedex

lozere.fr

facebook.com/ConseilgeneralLozere

twitter.com/cglozere



## Pourquoi des contrats territoriaux ?

Le souhait d'un partenariat renforcé et d'une vision pluri-annuelle entre Collectivités et Département exprimé lors de Lozère 2020.

Une exigence d'efficacité de l'action publique : réflexion, concertation et coordination nécessaires.

La solidarité territoriale qui place le Département en appui des investissements des collectivités locales et de la mise en œuvre de leurs compétences.

## Pour quels projets ?

Des projets PUBLICS

Pour des opérations d'INVESTISSEMENT

Dans les thématiques :

**Développement économique, agriculture, tourisme**

**Services et vie quotidienne**

**Voirie**

**Cadre de vie**

**Urbanisme, logement et accueil**

**AEP et assainissement**

Le règlement du contrat présente les modalités de soutien aux différents types de projets.

## Quels bénéficiaires des opérations du contrat ? Quels signataires du contrat ?

Les communes

Communautés de communes

Syndicats intercommunaux (en cas d'opérations)

**Un contrat par territoire de Communauté de communes**

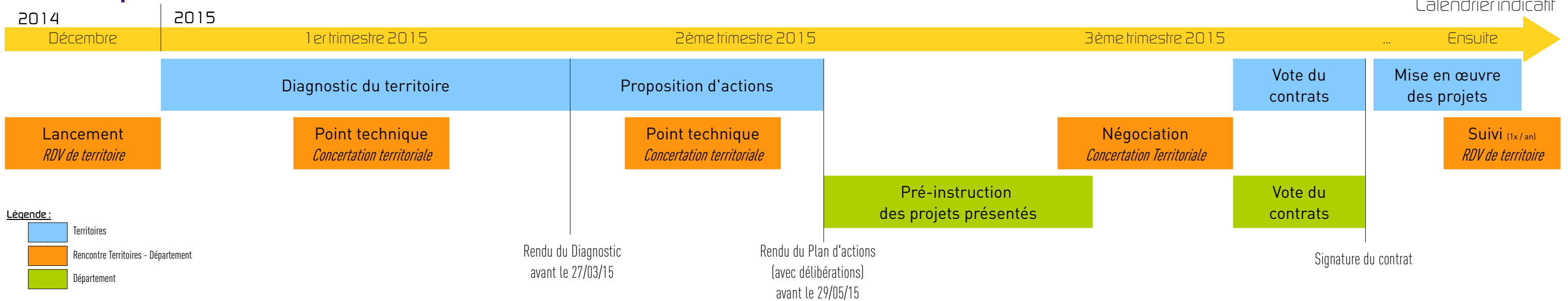
Une réflexion en commun devra être conduite pour la préparation du contrat et notamment pour la priorisation des actions proposées.

## Quelle durée du contrat ?

**3 ans**

avec la possibilité de faire des avenants et un fonds de réserve départemental pour des projets urgents non envisageables lors de la signature du contrat.

# Les étapes de la démarche



## Diagnostic :

- Porter un regard sur son territoire
- Analyser les points forts, les points faibles, les dynamiques existantes...
- S'interroger sur le développement souhaité du territoire
- Identifier les enjeux principaux

### Des ressources :

- Données statistiques de l'INSEE fournies
- Connaissance et expérience du territoire
- Projets réalisés ou en cours de réalisation
- Appui sur demande de la Mission d'Appui aux projets

## Propositions d'actions :

- Proposer des actions en lien avec le diagnostic
- Prioriser les projets pour le territoire
- En prenant appui sur les enjeux du diagnostic, définition de la stratégie opérationnelle et du plan d'actions avec identification des niveaux de priorité et des besoins de financements (démarches effectuées, pistes...)
- Rédaction de fiches projets
- Délibération sur chaque fiche projet par l'assemblée du partenaire qui propose l'action
- Appui sur demande de la Mission d'Appui aux projets

## Négociation, vote et signature :

- Échanger sur les priorités pour le territoire et le Département
- Définir le plan d'actions final
- Traduire ces engagements dans un contrat voté, puis signé par les différents partenaires
- Pré-instruction des projets proposés par les services du Département pour vérifier le respect des règles définies
- Concertation territoriale pour négocier le plan d'actions final et sa maquette financière
- Rédaction du contrat, vote des partenaires et signature
- Accord sur les crédits affectés au contrat

## La mise en oeuvre :

- Concrétiser notre engagement commun !
- Lorsque le projet est prêt (stade marchés ou devis) : dépôt du dossier final de demande de subvention et attribution de l'aide (modalités de gestion inchangées et travail en direct vos interlocuteurs thématiques au sein des services du Département)
- Chaque année : un Rendez-vous de Territoire pour suivre l'avancement de la démarche
- Si besoin : négociation d'un avenant au contrat
- Évaluation du contrat

## L'organisation de la concertation

### Les Rendez-Vous de Territoire :

- Suivi territorial de Lozère 2020
- Présentation et suivi des contrats territoriaux

Échelle : sur les 5 villes principales de Lozère

Fréquence : une fois par an

#### Composition :

- Maires
- Présidents de Communautés de communes
- Présidents de Syndicats intercommunaux
- Conseillers généraux locaux

### La Concertation Territoriale :

- Élaboration du diagnostic
- Proposition et priorisation des projets
- Négociation des contrats

Échelle : de la Communauté de communes

Fréquence : plusieurs fois lors de l'élaboration du contrat et lors de la préparation de l'avenant

#### Composition :

- Maires
- Président de la Communauté de communes
- Présidents des Syndicats intercommunaux
- Conseillers généraux locaux

## Vos interlocuteurs au Conseil général

### La mission Lozère 2020 et d'appui aux projets :

- Accompagnement sur les territoires de la démarche de contrats territoriaux
- Accompagnement à l'émergence de projets
- Appui à la création des PETR

### Les autres directions :

- Interlocuteurs pour le suivi des projets en réalisation
- Les référents techniques dans les différents domaines (déchets, eau, social...) restent vos interlocuteurs

### La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie :

- Pilotage et organisation des contrats territoriaux
- Suivi de la démarche globale
- Interlocuteur pour le suivi général du contrat
- Interlocuteur pour le suivi de certains projets

### Nos structures partenaires :

- Lozère Ingénierie
- Lozère Énergie
- Lozère Aménagement
- SDEE
- Lozère Développement
- Lozère Tourisme